



La vie parlementaire



Le vote à distance, une réforme difficile à mettre en œuvre pour la Commission des Lois du Sénat



L'organisation des élections municipales pendant la crise sanitaire et les récentes élections présidentielles américaines ont relancé la **question du vote par correspondance ou du vote par internet**. Afin d'éclairer le débat, la commission des lois du Sénat, dont Agnès CANAYER est membre, a organisé une mission d'information afin de comprendre les enjeux et les modalités d'évolution des conditions de vote, notamment pour les prochaines échéances départementales et régionales.

Après 28 auditions et la consultation de 43 élus régionaux et départementaux, la mission d'information a conclu à l'impossibilité de mettre en œuvre le vote par correspondance pour le mois de juin prochain. Les délais trop courts ne permettent pas de réaliser les évolutions techniques et législatives nécessaires. Pour les élections départementales et régionales, la mission préconise de favoriser, de nouveau, **le vote par procuration, en autorisant 2 procurations par électeurs inscrits.**

Plus généralement, la commission des lois du Sénat réaffirme, avec force, **la primauté du vote à l'urne, que ce soit par vote papier ou sur des machines à voter.**

L'organisation du vote par correspondance soulève de nombreuses difficultés logistiques mais surtout de sécurité. Les conditions d'acheminement des enveloppes, de stockages des bulletins de vote, d'organisation des opérations dans l'entre-deux tours, et les risques de double vote sont autant d'obstacles

non encore résolu. De plus, le recours au vote par correspondance imposerait de bouleverser les habitudes électorales françaises. Un développement à grande échelle et dans un délai court sans une véritable analyse fine des conséquences est très risquée. C'est pourquoi, la commission des lois propose d'expérimenter le vote par correspondance sur un scrutin local de petite échelle.

Concernant le vote par internet, les enjeux de sécurité numérique ne permettent pas, à l'heure actuelle, de garantir sa fiabilité comme l'avait démontré le rapport d'information des sénateurs Jacky DEROMEDI et Yves DETRAIGNE « Réconcilier le vote et les nouvelles technologies » en 2019.

La commission des lois a, par ailleurs, soulevé la nécessité de résoudre rapidement la question des 7,5 millions d'électeurs « mal-inscrits » sur les listes électorales, notamment suite à un déménagement.



agnescanayer.fr



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}. Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de diffusion du Sénateur de la Seine-Maritime Agnès CANAYER. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'informations merci de vous désinscrire :

[Se désinscrire](#)

